

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

N° CCAS_2024DL034

Date de convocation : 21 juin 2024

Affichage du compte-rendu : 26 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS – CONVENTION BENEVOLES AVEC LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 17:15 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Véronique GIROMAGNY (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP), Gilles BARRET (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Dans le cadre de certains dispositifs portés par le CCAS, la participation de bénévoles est une véritable plus value pour l'exécution de ses missions de service public.

Cette collaboration permet à la personne bénévole de mettre ses compétences au service de la commune afin de répondre à des besoins collectifs.

Considérant les besoins du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) qui permettent le recours à des collaborateurs occasionnels.

Considérant la demande d'une accueillante qui part à la retraite et souhaite continuer à exercer des missions au Lieu Accueil Parents Enfant de Corbas, dispositif géré par le CCAS,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la convention permettant l'accueil de la bénévole au sein du LAEP « la cabanes aux trésors » et d'autoriser le Président à signer cette convention pour l'année 2024, à hauteur de 4h00 par intervention avec un maximum de dix interventions par an, selon un planning défini à l'avance. Cette convention prévoit également l'organisation de formations exigée par la CAF pour les personnes accueillantes.

En conséquence, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le recours au bénévolat dans le cadre d'une co-animation du Lieu Accueil Enfants Parents « la cabane aux trésors » de Corbas.

La date de publication est la date de réception par la préfecture

- **APPROUVE** la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,